

LE 4 DÉCEMBRE 2014 ÉLECTIONS CTU VOTEZ



Edito

Stéphane Leymarie
Secrétaire Général de Sup'Recherche-UNSA

Alors que cette édition de Sup'R'Infos sort avec quelques semaines de retard, nous voici à nouveau plongé dans un contexte de remaniement ministériel, le troisième depuis l'élection présidentielle de 2012, entraînant la désignation du 38^{ème} gouvernement de la Cinquième République française. Il se voit marqué par la nomination de Najat Vallaud-Belkacem, première femme à accéder au portefeuille de Ministre de l'Education nationale, ce dont nous nous réjouissons sur le plan du symbole au nom du combat que nous menons en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Comme nous le relatons dans ce numéro, il nous faudra réaffirmer à Madame la Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les priorités qui sont les nôtres, comme nous l'avons fait auprès de son prédécesseur, Benoît Hamon, qui semblait nous avoir prêté une oreille attentive lors de l'audience qu'il nous a accordée le 12 juin dernier.

Ce remaniement voit également Geneviève Fioraso reconduite au poste de Secrétaire d'Etat en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les 147 jours d'exercice du gouvernement précédent ne nous ayant pas donné l'occasion de la rencontrer puisqu'elle fut empêchée le 12 juin par le mouvement de grève de la SNCF, nous espérons vivement que la période qui s'ouvre sera celle d'une nouvelle ère qui prendra enfin en compte les nombreuses préoccupations légitimes de la communauté universitaire et scientifique.

Gageons que la confirmation de la ligne socio-libérale que semble vouloir incarner le deuxième gouvernement de Manuel Valls ne l'écartera pas de l'urgence qu'il y a à préserver l'emploi scientifique sous toutes ses formes, il en va de l'avenir de la Nation qui se voit progressivement hypothéqué. Il convient de poursuivre la mobilisation de toutes les forces vives de la recherche publique pour convaincre les décideurs de cet enjeu capital.

Nous invitons également la nouvelle ministre et sa secrétaire d'Etat à ouvrir la concertation qui n'a jamais eu lieu sur les regroupements universitaires, en particulier sur les Comue dont les statuts sont en cours de finalisation. Il s'agirait là d'un geste d'apaisement fort pour marquer leur réelle volonté de dialogue en vue de faire de ces regroupements de véritables projets partagés, ce qui est pour l'instant loin d'être le cas. Le cavalier législatif introduit par le gouvernement dans la loi sur l'avenir de l'agriculture et l'absence de concertation créent un climat de forte défiance vis-à-vis de ces « universités » mastodontes à la gouvernance opaque et très éloignées des personnels et usagers.

Notons pour finir que le décret modifiant les dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs est paru au JORF du 4 septembre 2014. Nous y revenons largement en présentant les grandes lignes de notre profession de foi en vue des élections au CTU.

Le 4 décembre 2014, votez et faites voter pour Sup'Recherche-UNSA !

Sommaire

• Sup'R édit	1
• Remaniement : Geneviève Fioraso confirmée à l'ESR	2
• Référentiels de compétences des mentions de licence	2
• Sup'Recherche-UNSA reçu en audience au MENESR	3
• COMUE : Des mastodontes opaques et désincarnés	4
• Dossier ESPE : encore bien des obstacles à lever !	5
• Sup'Recherche-UNSA appuie les projets de décrets relatifs aux universités des Antilles et de la Guyane.	6
• ADHESION	7
• Elections	9
• Mobilisons-nous pour défendre l'emploi scientifique	12

Remaniement : Généviève Fioraso confirmée à l'ESR



Sup'Recherche-UNSA a pris acte de la confirmation de Geneviève Fioraso au poste de Secrétaire d'Etat en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sous la tutelle de Najat Vallaud-Belkacem, nommée Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Alors que peu de choses ont bougé dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche durant les 147 jours qu'aura duré le gouvernement Valls 1, Sup'Recherche-UNSA se tient disponible pour rencontrer la Secrétaire d'Etat afin d'échanger sur les dossiers qu'il souhaite voir avancer urgemment. En particulier, Sup'Recherche-UNSA attend de la Secrétaire d'Etat :

- qu'elle prenne toute la mesure de l'urgence à préserver l'emploi scientifique en proposant **un plan pluriannuel de création d'emplois pour la recherche publique** ;
- qu'elle tienne les engagements pris en matière de **compensation des transferts de charges aux universités** ;
- qu'elle lance immédiatement **les chantiers prévus dans le protocole social**, dont ceux liés à la problématique de la **mutation des enseignants-chercheurs** (ce qui ne coûtera pas un centime au budget de l'Etat) et à **l'aménagement de services des PRAG/PRCE** effectuant un doctorat ;

- **qu'elle intervienne auprès des établissements qui confondent autonomie et indépendance** et qui multiplient les procédures internes qui dérogent aux dispositions statutaires, légales ou réglementaires dont relèvent les personnels enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs (procédure d'avancement, régime indemnitaire, etc.).

Le syndicat, échaudé par le cavalier législatif introduit par le gouvernement dans la loi d'avenir pour l'agriculture souhaite, en outre, que la Secrétaire d'Etat **engage au plus vite une consultation sur les regroupements universitaires et les COMUE.**

Sup'Recherche-UNSA attend que des réponses concrètes soient enfin apportées aux multiples préoccupations de la communauté universitaire et scientifique et sera très attentif aux initiatives qui seront prises par la Secrétaire d'Etat et sa nouvelle ministre de tutelle pour marquer leur volonté d'ouvrir une nouvelle ère, souhaitée et attendue.



Référentiels de compétences des mentions de licence

Sup'Recherche-UNSA a été reçu le 1^{er} juillet 2014 par M. Jean-Louis Gouju, Conseiller scientifique à la DGESIP pour faire le point sur les référentiels de compétences des mentions de licences. Les objectifs du référentiel consistent à attester d'une forme de cohérence nationale par rapport à un socle de compétences communes acquises en licence ainsi qu'à un ensemble de compétences spécifiques correspondant davantage aux parcours types. Il s'agit, selon le conseiller scientifique, de se préoccuper de ce que construisent réellement les étudiants.

Les compétences doivent servir de langage commun pour faire dialoguer différents types d'acteurs : étudiants, enseignants, autres personnels et entreprises. C'est une interface entre ces différents univers. Le référentiel par mention (plutôt que de regrouper toutes les compétences préprofessionnelles et transversales) atteste de la volonté de montrer que le disciplinaire contribue aussi à la formation des compétences génériques, nous a-t-il précisé.

Les questions posées par Sup'Recherche-UNSA :

- qu'est-il encore possible de modifier ?
- comment opérationnaliser et prendre en charge les moyens que demandent des compétences telles que les langues ou le numérique ?
- quand plusieurs mentions ont un référentiel de compétences identiques, cela présage-t-il de leur possible fusion ?

Aucune réponse claire ou définitive n'a été apportée sur ces différents points. La discussion reste ouverte. Sup'Recherche-UNSA a adressé une contribution écrite proposant des modifications sur les mentions Sciences pour l'Ingénieur (SPI), Electronique, Energie électrique, Automatique (EEA) et Sciences sociales. Une fois les consultations terminées, le document sera présenté au Comité de suivi des licences (courant septembre) puis ensuite au CNESER.

Sup'Recherche-UNSA reçu en audience au MENESR



L'UNSA et ses syndicats (Sup'Recherche, A&I, ITRF-Bi-O) a été reçue en audience par Benoît Hamon, alors ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le 12 juin 2014. Dans le cadre d'un échange franc et constructif de près de deux heures, la délégation UNSA Éducation, conduite par son secrétaire général Laurent Escure, a évoqué nombre des préoccupations actuelles de la communauté universitaire et scientifique.

Climat social : Sup'Recherche-UNSA a fait état d'un climat social particulièrement dégradé au sein des universités et des organismes de recherche. La résignation ambiante des personnels confine à l'extrême lassitude et parfois à une forme de désengagement ; la tension est devenue palpable. Chacun se recentre sur sa sphère d'activité alors que les défis qui attendent l'Enseignement supérieur et la Recherche, en particulier en ce qui concerne la réussite étudiante et le maintien d'une recherche publique de qualité, nécessitent une forte implication de toutes les forces vives. Nous avons alerté le ministre sur cette situation délétère.

Tension budgétaire : nous avons également fait part au ministre de notre plus vive inquiétude suite aux déclarations de la secrétaire d'État sur les économies de 1,6 milliard d'euros qui doivent frapper l'Enseignement supérieur et la Recherche en 2015-2017 du fait de l'augmentation tendancielle de dépenses non compensées. Bien que, selon elle, la situation financière des universités paraisse « beaucoup moins catastrophique que ce que l'on entend çà et là », nous avons souligné la distorsion qui pouvait exister entre les annonces ministérielles et certaines décisions locales. Souvent drastiques et pas toujours justifiées, les mesures d'austérité prises par les établissements se sont traduites par des réductions significatives de crédits et de très nombreux gels d'emplois. L'inquiétude est donc plus que de mise pour l'élaboration des budgets 2015.

Règlements et statuts nationaux : les universités, sous l'impulsion de leurs présidents, confondent trop souvent autonomie et indépendance. Ceux-ci réinventent des procédures qui mettent à mal les règlements ou statuts nationaux : procédure d'avancement des enseignants-chercheurs, gestion des corps types et statuts de la Fonction publique de l'État, régime indemnitaire des BIATSS à aligner sur le taux moyen interministériel partout et pour tous, mise en place de primes par objectif pour toutes les catégories de personnels, etc. Nous avons rappelé notre attachement au strict respect des règlements et statuts nationaux et informé le ministre de recours d'ores et déjà engagés à l'encontre des établissements dont les procédures internes dérogent au cadre national. L'UNSA a également rappelé son opposition au droit de veto présidentiel contraire au droit commun de la Fonction publique de l'État.

Respecter et prendre en compte tous les personnels : la délégation de l'UNSA a exigé que tous les personnels soient pris en compte. Chacun apporte dans la diversité des métiers et des statuts une contribution essentielle qui doit être reconnue. Nous avons également alerté sur la situation de nos collègues ITRF des EPLE et des services académiques pour qu'ils ne soient pas les oubliés du système.

Regroupements d'établissements : Sup'Recherche-UNSA s'est exprimé à plusieurs reprises sur le sujet et a renouvelé son exigence d'égale considération pour TOUTES les modalités de rapprochements permises par la loi, sans exclusive ni injonction. Les projets doivent prévaloir sur les structures, et les délais correspondre aux nécessités de la concertation. Nous serons particulièrement vigilants à ce que, dans la gouvernance de ces nouveaux ensembles, la représentation des personnels soit assurée de manière proportionnée et par scrutin direct.

Emploi scientifique : en écho à l'appel lancé par le CoNRS (Comité national du CNRS), réuni en session plénière extraordinaire le 11 juin, dont nous sommes signataires, nous avons réitéré notre demande de remise à plat du Crédit Impôt Recherche afin d'orienter cette manne financière, à l'efficacité contestée, vers le financement de l'emploi scientifique.

Agenda social : en outre, nous avons évoqué le calendrier arrêté dans le cadre du protocole d'accord signé en février dernier, en précisant qu'il devait être scrupuleusement tenu et déboucher sur des avancées pour les personnels. Pour ce qui concerne les enseignants-chercheurs, Sup'Recherche-UNSA a insisté sur la nécessité d'ouvrir la réflexion sur l'amélioration effective des possibilités de mutation.

Lancer le chantier « Bac-3/bac+3 » et conforter les Espé : l'UNSA a rappelé son exigence de voir s'ouvrir le chantier de la réussite en Licence en donnant une cohérence au parcours « bac-3/bac+3 ». Les Espé doivent, elles, être confortées et accueillir tous ceux qui veulent se former aux métiers de l'Éducation.

Sur l'ensemble de ces sujets, le ministre s'est montré particulièrement attentif et sensibilisé. Il a assuré la délégation que ses messages étaient clairement reçus. Reste désormais à réaffirmer ces priorités à Najat Vallaud-Belkacem, nommée ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 26 août dernier.

Dossier ESPE : encore bien des obstacles à lever !



La séance du CNESER du 22 juillet 2014 avait pour objet l'étude d'arrêtés pour l'accréditation de 5 ESPE (Grenoble, Lyon, Paris, Toulouse et Versailles qui n'avaient vu leurs formations habilitées que pour une durée d'un an), une demande complémentaire d'accréditation de l'ESPE de Corse pour la 4^{ème} mention du master MEEF ainsi que la création et accréditation de l'ESPE de la Polynésie française.

Si la présentation s'est attachée à mettre en avant une « une évolution importante et positive » des nouveaux dossiers qui ont été soumis au ministère, notre analyse des documents nous conduit à avoir une vision moins optimiste de la situation et nous pensons qu'il reste de nombreux obstacles à la mise en place d'une formation des maîtres qui réponde aux attentes exprimées à son égard par la loi d'orientation de 2013.

> Les moyens pour les projets ESPE

Nous nous sommes étonnés que la question des moyens ne soit pas un des critères d'analyse des dossiers par les directions, car c'était l'un des points, avec la gouvernance, qui avait conduit à n'habiller que pour une année certaines des ESPE. En outre, l'arrêté du 27 août 2013 fixant les modalités d'accréditation des écoles supérieures du professorat et de l'éducation en faisait un des points d'évaluation. Or, les dossiers qui ont été soumis au CNESER présentent peu d'informations à ce propos (cette question est traitée généralement en moins de 2 pages).

Nous avons demandé que les contrats d'objectifs et de moyens mentionnés dans cet arrêté fassent l'objet d'une séance de travail du CNESER car si les ESPE disposent d'un budget propre intégré, les partenaires doivent s'entendre sur les moyens qu'ils y consacrent. Les budgets seront des indicateurs permettant de juger de la réalité de la coopération qui se met en place autour des ESPE des différentes académies.

> Structures et personnels

Les ESPE ont eu à se mettre en place alors que la question du regroupement des universités n'en était qu'à ses débuts. Si la majorité des ESPE sont aujourd'hui des composantes d'universités, la question du transfert de cette compétence au niveau des COMUE est souvent posée, et parfois même envisagée ouvertement (le dossier ESPE de Toulouse 2 annonce que l'ESPE sera une composante de la COMUE à compter du 1^{er} septembre 2015).

Nous attirons l'attention sur le fait que ce nouveau changement va encore impacter les personnels qui exercent dans les ESPE. Beaucoup ont connu depuis 2007 l'intégration dans une université, deux réformes de mastérisation, la suppression des IUFM écoles intégrées, et la création des ESPE. Ces personnels ont vécu ces réformes comme une remise en cause, on ne peut que constater le mauvais moral des personnels des ESPE.

Nous demandons que les risques psychosociaux soient pris en compte et évalués et que des règles nationales soient définies pour que tout personnel qui ne souhaiterait pas être muté dans une COMUE se voie proposer une affectation qui prenne en compte son statut et ses compétences. Cette réforme ne se fera pas sans les personnels et le bien-être au travail de celles et ceux qui sont chargés de la mettre en œuvre est la condition première de sa réussite.

> Équipes pluri-catégorielles

Tous les dossiers mentionnent que la formation est assurée par des équipes pluri-catégorielles, cependant les missions spécifiques de chacune des catégories d'intervenants ne sont jamais précisées. Des formulations (certainement malheureuses), laissent penser que tous les

formateurs, quel que soit leur statut, contribuent de la même manière, sur les mêmes contenus, à la formation des enseignants : « Il conviendra l'année prochaine (...) que l'on ne se retrouve pas dans l'ancien modèle avec la formation disciplinaire assurée exclusivement par les enseignants des UFR, la formation didactique et le tronc commun par les enseignants de la composante ESPE et la formation pédagogique par les enseignants en poste dans les établissements scolaires. »

Ce n'est pas notre vision des choses, nous estimons que chacun des acteurs de ces équipes plurielles depuis la position qu'il occupe dans le système éducatif contribue au regard de ses compétences spécifiques et à égale dignité à la formation des enseignants.

Nous demandons que le comité de suivi de la rénovation de la formation s'empare de cette question et affirme que si des équipes pluri-catégorielles sont mises en place, c'est bien pour que la formation prenne appui sur des savoirs et savoir-faire complémentaires à la fois issus de la pratique, mais aussi de la recherche en didactique, des disciplines de recherche qui contribuent à la connaissance de l'enfant, de son développement, des apprentissages, etc.

> L'alternance

Dans l'ensemble des dossiers, l'établissement où se déroule le stage est toujours considéré comme lieu de formation. La notion d'« alternance intégrative » est souvent mentionnée, mais nous nous interrogeons sur la manière dont ce concept est appréhendé, quel sens a une UE « alternance » comme on en trouve dans certains dossiers ?

L'alternance ne doit pas rester un dogme, une doxa, pour nous **c'est l'ensemble de la formation qui est « en alternance »**.

Nous demandons que des critères précis de ce qu'est une formation en alternance soient donnés aux équipes de formateurs qui ont la mission de la mettre en œuvre afin que l'on s'assure d'une unité de méthode au niveau national. Nous attirons aussi l'attention sur la complexité engendrée par les derniers assouplissements de la réforme des rythmes de l'enfant, il n'est pas rare de voir sur une même métropole des choix de répartition de l'horaire hebdomadaire assez différents d'une commune à l'autre, certaines communes choisissant de mettre les activités périscolaires sur une demi-journée, d'autres les répartissant sur 2 ou 4 fins d'après-midis.

Sup'Recherche-UNSA a soutenu l'ensemble des projets d'arrêtés, même si de nombreux points restent problématiques : la place du concours qui nuit à une continuité M1-M2, la question des « reçus-collés » auxquels le M2 proposé a souvent pour but de leur permettre de repasser le concours, sans compter des situations locales difficiles et des « décalages » entre les intentions de la réforme et sa mise en œuvre, comme celui des lauréats de concours qui sont affectés dans une autre académie que celle où ils ont effectué leur M1, ce qui est en contradiction avec les textes.

Pour finir, nous voulons saluer le travail des collègues qui ont élaboré ces dossiers alors qu'ils avaient à conduire d'autres chantiers : mettre en place une nouvelle formation, faire vivre une nouvelle composante qui a dû élire ses conseils, et assurer la formation des étudiants des masters enseignement.

Jean-Pascal Simon - Secrétaire national en charge du dossier ESPE

Sup'Recherche-UNSA appuie les projets de décrets relatifs aux universités des Antilles et de la Guyane.



Considérant la nécessité de stabiliser la situation pour les personnels, et malgré un ordre du jour particulièrement chargé, Sup'Recherche-UNSA n'a pas souhaité s'associer à la demande de renvoi de l'examen des décrets relatifs aux universités des Antilles et de la Guyane à un CNESER ultérieur, telle que formulée par plusieurs organisations syndicales.

Sup'Recherche-UNSA a exposé, lors de la séance plénière du CNESER du 30 juin, les deux raisons principales qui ont motivé cette décision :

- après une période de forte agitation, les collègues des deux universités (Antilles et Guyane) souhaitent désormais une stabilisation de la situation et aspirent à connaître le cadre dans lequel ils sont amenés à travailler. Même s'il n'est pas toujours facile, depuis Paris, d'apprécier la complexité des contingences locales, il convient de considérer que des arbitrages politiques ont été pris au plus haut niveau et que l'accord trouvé fait consensus. Après une phase de consultations organisée localement, nos collègues se sont exprimés sur ces projets de décret dans le cadre du comité technique d'établissement et nous appuyons l'avis qu'ils ont clairement rendu ;
- la loi du 22 juillet 2013, dans son article 128, dispose que l'ordonnance autorisant l'adaptation du Code de l'éducation à l'université des Antilles et de la Guyane doit être publiée dans un délai d'un an suivant la promulgation de la loi, à savoir le 22 juillet 2014. Il n'est donc pas envisageable de renvoyer l'examen de ces deux décrets au CNESER du 21 juillet.

Les votes sur le projet de décret portant création de l'université de Guyane ont donné les résultats suivants : **17 pour (dont l'UNSA), 3 contre, 27 abstentions et 2 refus de vote** (à noter que trois amendements modifiant la composition des instances ont été proposés et que l'UNSA n'a pas pris part au vote - Résultat du vote sur le texte amendé : 26 pour, 3 contre, 11 abstentions et 9 refus de vote, dont l'UNSA).

Le vote sur le projet de décret relatif à l'université des Antilles a donné le résultat suivant : **27 pour (dont l'UNSA), 2 contre, 16 abstentions et 2 refus de vote.**

Sup'Recherche-UNSA se félicite de ce résultat attendu par les personnels et déclare qu'il faut maintenant soutenir les acteurs sur place pour rendre l'ensemble de ces dispositions effectives dans les meilleures conditions.



Classement des chargés de recherche titulaires du CAPES.

Dans un courrier adressé à Geneviève Fioraso, secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Sup'Recherche-UNSA révèle une incongruité dans le statut des fonctionnaires des EPST relative au classement des chargés de recherche titulaires du CAPES.

Dans ses articles 25, 26 et 27, le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques (EPST) prévoit, pour les nouveaux recrutés, des modalités de classement dont l'interprétation par l'administration du CNRS aboutit au paradoxe suivant : *un étudiant ayant passé le CAPES en 2008, ayant obtenu sa titularisation comme professeur certifié en 2009, puis ayant préparé une thèse en tant que contractuel d'université en 2009-2012 et ayant été recruté comme chargé de recherches au CNRS en septembre 2013, est classé au deuxième échelon de ce corps alors qu'il aurait été classé au quatrième échelon s'il n'avait pas obtenu le CAPES antérieurement à la préparation de son doctorat.*

Les grilles indiciaires sont telles que la réussite à un concours de recrutement n'est pas pénalisante lorsque le concours obtenu est l'agrégation ; en revanche, elle l'est après l'obtention du CAPES. Bien que ce profil de carrière soit assez rare car ne correspondant pas à la voie habituelle pour se préparer à la recherche, on ne peut laisser perdurer ce type d'incongruité qui s'apparente, selon nous, à une véritable rupture d'égalité dans le traitement de certains collègues.

Pour réparer cette injustice, Sup'Recherche-UNSA demande que les modalités de classement dans les EPST des fonctionnaires, article 25, et des personnels scientifiques contractuels, article 26, ne soient pas exclusives et que ce soit la plus favorable à l'intéressé qui s'applique. Ainsi les professeurs certifiés qui préparent une thèse en tant que contractuels d'université (ils sont alors en disponibilité par rapport à leur corps d'origine) pourraient-ils bénéficier des mêmes modalités de classement que les autres contractuels.

Renvoyer avec votre chèque à :

Sup'Recherche-UNSA, 87bis avenue Georges Gosnat, 94853 IVRY-SUR-SEINE Cedex

Nom usuel Nom patronymique Prénom
Sexe Né(e) le Courriel.....
Adresse personnelle
Code postal VilleTéléphone /Portable

Adhère à Sup'Recherche-UNSA

pour l'année **2014-2015**

Date et signature

Montant de la cotisation annuelle :

+ **Cotisation de soutien** :

TOTAL :

Situation professionnelle : actif ☐
retraité ☐

Académie :

Etablissement :

Adresse professionnelle :

Téléphone..... Courriel.....

Grade : Professeur ☐ Maître de Conférences ☐ PRAG / PRCE ☐ PAST /MAST ☐
Directeur de recherche ☐ Chargé de recherche ☐ ATER ☐ Lecteur ☐
Contrat doctoral (CIFRE, bourse étrangère...) ☐ Contractuel ☐

Autre : précisez

Discipline **Section CNU** : **Section CNRS** :

Responsabilités universitaires (élu au CA, CEVU, CT, CHSCT, directeur de composante, etc...) :

Montant de la cotisation annuelle pour les actifs*	
Non-imposable (vacataire, ...)	30 €
Contrat doctoral – ATER Lecteur, Maître de langue	70 €
MCF/MAST (1er au 3ème éch) – Assistant - Associé CR2-CR1 (1 au 3ème éch) PRAG (1er au 5ème éch) - PRCE (4ème au 9ème éch)	100 €
MCF (à partir du 4ème éch) CR1 (5ème au 11ème éch) PRAG (6ème au 11ème éch) - PRCE HC-	150 €
MCF HC - PRAG HC - PR2/PAST - DR2	170 €
PR1 - DR1	200 €
PR Except - DR Except	250 €

* **Contractuels** : choisir le tarif correspondant à votre équivalent en poste titulaire

* **Retraités** : possibilité de cotiser à minimum de 50% de la cotisation.

La cotisation syndicale donne droit à un reçu qui permet une réduction d'impôts (66% du montant versé). Les cotisations sont calculées par catégories et classes. Elles comprennent une part locale et une part fédérale.

Vous pouvez augmenter votre cotisation par une cotisation de soutien ; la réduction d'impôt sera sur le montant total (cotisation + cotisation de soutien)

Les cotisations sont calculées par catégories et classes. Elles comprennent une part locale, une part fédérale.

- Recevoir gratuitement les publications de Sup' Recherche et de l'UNSA Education,
- Bénéficier du service consommateur ADEIC qui vous apportera un soutien efficace dans le règlement des litiges de la vie quotidienne.

Vous pouvez verser votre cotisation syndicale en une seule fois par chèque ou bénéficier du prélèvement fractionné de votre cotisation sur votre compte bancaire. Les prélèvements par la CASDEN Banque Populaire les 9 janvier, 9 mars et 9 mai. Si vous choisissez ce dernier mode de règlement **veuillez nous retourner complétée Le Mandat de Prélèvement ci-dessous et joignez obligatoirement un RIB, ou un RICE, avant le 31 décembre de l'année d'adhésion.**

Nous vous rappelons que sauf avis contraire de votre part, le prélèvement automatique sera conduit d'année en année.

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat :
(Réservé au créancier)

Paiement : Récurrent

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ». Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

ÉLECTIONS 2014

CTU

Profession de foi des candidats de Sup'Recherche - UNSA



➤ LA DÉFENSE DE NOS STATUTS

Le Comité Technique des personnels enseignants de statut Universitaire (CTU) ne s'est réuni qu'une seule fois depuis le 24 mars 2009, le 9 janvier 2014, pour examiner les modifications portées au décret statutaire des enseignants-chercheurs par l'application de la loi du 22 juillet 2013.

Bien que toutes nos revendications n'aient pas été satisfaites, **Sup'Recherche-UNSA s'est abstenu lors du vote final, estimant avoir obtenu certaines améliorations du texte**, avant et pendant le CTU.

Sup'Recherche-UNSA s'est ainsi distingué par son attitude à la fois ferme et constructive, dans un contexte particulièrement difficile où le jusqu'aboutisme qui consiste à réclamer l'abrogation des lois Pécresse et Fioraso, ainsi que le retrait de tout autre texte ministériel, revient à refuser toute possibilité de négociation. **Sup'Recherche-UNSA a préféré opter pour le dialogue social**

jusqu'à obtenir toutes les garanties quant au respect de nos statuts avec quelques avancées notables.

Ainsi, l'article 9-3 du décret précise que les dispositions statutaires de la fonction publique de l'Etat relatives à la mutation des fonctionnaires s'appliquent désormais aux enseignants-chercheurs. **Cela concerne les rapprochements de conjoints et les fonctionnaires en situation de handicap. Il s'agissait d'une demande forte de Sup'Recherche-UNSA** qui souhaitait voir des solutions concrètes apportées à la procédure informelle et dérogatoire des transferts croisés de postes. **Les collègues en situation d'éloignement familial ou de handicap peuvent maintenant demander une mutation sans passer par un comité de sélection.**

Le combat pour la défense de nos statuts se poursuit également dans les établissements qui dérogent aux dispositions statutaires, légales ou réglementaires dont relèvent les enseignants-chercheurs.

➤ RESPONSABLES ET FIERES DE NOTRE ACTION

Sup'Recherche-UNSA a obtenu des avancées significatives liées à ses amendements et à son action revendicative :

- **Possibilité de mutation et de détachement** des collègues pour rapprochement de conjoint ou handicap **sans examen par un comité de sélection** ;
- Fixation par chaque établissement **d'un nombre d'emplois à pourvoir exclusivement par la voie de la mutation** ;
- Encadrement strict de la modulation de service qui devient **facultative** et qui nécessite d'obtenir **un accord écrit** de l'intéressé ;
- Remplacement de l'évaluation par **un suivi de carrière quinquennal qui prend en compte l'ensemble des activités** ;
- Précision des **modalités de demande d'examen pour les dossiers de qualification relevant de plusieurs sections CNU** ;
- Possibilité de demander le **réexamen d'un refus de rattachement à une équipe de recherche** ;
- Élargissement de la **liste des fonctions ouvrant droit à concours réservé pour les MC HDR particulièrement impliqués** (dans la limite de 1/9^e des emplois PR mis aux concours dans l'ensemble des disciplines) ;
- Expérimentation du **dé-contingentement des emplois de professeurs ouverts au recrutement au titre de l'agrégation externe** dans les disciplines économiques et de gestion ;
- Création de **l'éméritat pour les maîtres de conférences** ;
- Maintien de la **parité PR/MC dans les conseils siégeant en formation restreinte et les comités de sélection** ;
- **Suppression de la dispense de qualification pour les CR et les DR** ;
- Composition des **comités de sélection avec un minimum de 40 % de représentants de chaque sexe** sauf dérogation dans certaines disciplines ;
- **Dispositions spécifiques pour les personnes en situation de handicap** et précision des modalités de leur titularisation.

FIDÈLES À NOS ENGAGEMENTS

Certaines de ces avancées – ainsi que d'autres évolutions positives telles que l'augmentation des quotas de promotions, la prise en compte de la thèse et du post-doctorat dans les carrières ou le raccourcissement de la durée de certains échelons – figuraient dans notre profession de foi lors des dernières élections au CTU.

Suite de notre profession de foi >

ÉLECTIONS 2014

CTU

Profession de foi des candidats de
Sup'Recherche - UNSA

(suite)

➤ IL Y A ENCORE DU TRAVAIL À FAIRE...

Aucune avancée statutaire ne saurait se traduire réellement dans les faits sans que les moyens financiers soient à la hauteur : **la bataille du budget reste une priorité**, en particulier **la question de l'emploi statutaire**, confrontée au dogme de la réduction de la masse salariale et du gel ou de la suppression des emplois de fonctionnaires. Les évolutions des rémunérations ne peuvent se limiter aux seules politiques de primes ou d'heures supplémentaires.



➤ D'AUTRES CHANTIERS SONT ÉGALEMENT PRIORITAIRES :

- > **L'extension de l'équivalence TP/TD** à tous les enseignants, quel que soit leur statut, qu'il s'agisse d'heures statutaires ou d'heures complémentaires et application du référentiel des équivalence horaires ;
- > L'alignement des **moyens pédagogiques et humains des universités** sur ceux des CPGE.

Pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes :

Le Ministère a développé un plan d'action louable mais insuffisant pour parvenir à une égalité réelle, en particulier en ce qui concerne les phénomènes de plafond de verre dans la progression des carrières. Sup'Recherche-UNSA appuie l'ensemble des initiatives qui visent à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes dans l'ESR et s'impliquera dans tous les groupes de travail qui pourront être lancés sur cette question.

ESPE : Si la majorité des ESPE sont aujourd'hui des composantes d'universités, la question du transfert de cette compétence aux COMUE est posée. Sup'Recherche-UNSA veillera à ce que tout collègue qui ne souhaiterait pas être muté dans une COMUE se voie proposer une affectation au sein de son université qui prenne en compte son statut et ses compétences.

COMUE : Elles préfigurent des universités mastodontes (dont elles ont déjà les attributions et les compétences) à la gouvernance opaque et très éloignée des personnels et des usagers. Sup'Recherche-UNSA demande que le temps nécessaire soit donné à la concertation afin d'associer l'ensemble des personnels pour faire de ces regroupements de réels projets partagés.

**Nous ne pourrons mener ces combats
que si nous sommes forts,
et l'un des éléments de cette force sera le poids
que nous donneront vos suffrages lors de ce scrutin !**

LE 4 DECEMBRE 2014, VOTEZ ET FAITES VOTER



➤ NOS PROPOSITIONS EN CE QUI CONCERNE LES CARRIÈRES

- **Décharge d'un demi-service l'année du recrutement** pour tous
- **Augmentation du taux de promotions** à la HC des MC et à la 1^{ère} classe des PR (taux cibles à définir) ;
- **Réduction à 2 ans et 10 mois du 6^e échelon de la classe normale des MC** (au lieu de 3½ ans) ;
- **Réduction à 3½ ans du 5^e échelon de la hors-classe des MC** (au lieu de 5 ans) ;
- **Égalité de droits et de devoirs** entre les professeurs et les maîtres de conférences : **extension du droit à co-encadrer et à codiriger des thèses** ;
- **Mesures de rattrapage pour les MC** recrutés avant 2008 et n'ayant pas bénéficié de la reprise de leurs activités antérieures ;
- **Prise en compte pour la retraite – et pleine validation – de toutes les activités antérieures au recrutement.**

A QUOI SERT LE CTU ?

Seule instance où nos représentants sont obligatoirement consultés par les représentants de l'Etat employeur sur tout ce qui concerne nos carrières et obligations de service, le **Comité Technique des personnels enseignants de statut Universitaire** est également **le seul organe pour lequel les représentants des enseignants-chercheurs sont élus par un collège unique** constitué de l'ensemble des MC et PR (et assistants).

Le CTU ne fait qu'**émettre des avis** mais est **un lieu de dialogue social capital pour chacun d'entre nous**. Il existe en effet une marge de manœuvre qui nous permet d'améliorer les textes soumis au CTU. Cela nécessite de convaincre ou de négocier. A chaque vote se pose donc la question de savoir ce que le fruit de nos négociations peut nous permettre d'obtenir.

➤ UN SYNDICALISME EFFICACE ET MODERNE

SupRecherche-UNSA refuse le syndicalisme de posture, qu'il s'agisse de l'opposition systématique ou de l'accompagnement allégeant. Pour obtenir des évolutions positives de nos statuts et carrières, ou pour atténuer des textes nocifs, nous privilégions **une action réformiste et combative** qui place l'efficacité en première ligne.

Amendements, négociations, votes dans le seul intérêt des enseignants-chercheurs : voilà notre engagement !

**POUR SOUTENIR
UN SYNDICALISME
DE PROPOSITION
ET D'ACTION !**



Mobilisons-nous pour défendre l'emploi scientifique !

L'UNSA Éducation et ses syndicats (A&I, Sup'Recherche et UNSA ITRF-BI-O) vous appellent à signer et faire signer la pétition initiée après la réunion plénière du Comité national de la recherche scientifique.

L'emploi scientifique est l'investissement d'avenir par excellence :

<http://www.urgence-emploi-scientifique.org>

L'emploi scientifique est un enjeu majeur à la fois pour le secteur public et pour les entreprises. C'est lui qui garantit la production des connaissances, la formation des étudiants et la relance de l'économie.

L'UNSA Éducation et ses syndicats appellent à préparer des initiatives ciblées pendant **la fête de la science du 27 septembre au 19 octobre 2014** afin de sensibiliser les pouvoirs politiques et l'opinion publique à l'enjeu que représente l'emploi scientifique pour l'avenir de la Nation.

L'initiative **Sciences en marche** fait partie des mobilisations qui permettent de populariser les revendications de la communauté universitaire et scientifique. Organiser une marche (ou une randonnée cycliste) de nos villes universitaires vers Paris doit nous rendre visibles dans les médias et dans l'opinion publique. L'enjeu est ambitieux, il demandera une mobilisation active de tous, techniciens, administratifs, ingénieurs, chercheurs, enseignants-chercheurs, titulaires et précaires.

L'UNSA Éducation et ses syndicats (A&I, Sup'Recherche et UNSA ITRF-BI-O) soutiennent cette initiative et s'inscrivent totalement dans ce type de mobilisation en faveur de l'emploi scientifique.



SUP
infos

Publication du Syndicat
Sup'Recherche-UNSA

87 Bis avenue Georges Gosnat
94853 Ivry sur Seine Cedex

- Tel : 01 58 46 14 86
- Courriel : sup-r@unsa-education.org
- Site Web : <http://www.sup-recherche.org>

Directeur de la Publication
Stéphane Leymarie

Rédacteur en chef
Stéphane Leymarie

Charte Graphique & Impression
TACTIC IMPRESSIONS - 01 39 86 19 08
Conception, réalisation : **Cyrille Mourtou**



CASDEN, la banque de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargée de Relation Enseignement Supérieur et Recherche à votre disposition

■ Coordonnées disponible sur www.casden.fr

